

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/02/2017

L'an deux mille dix-sept et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : 26

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 4

Votants: 29

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Bernard ROUANET

Représentés: Roland BASCOUL par Marie-Aline EDO, Bernard BOSC par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Vincent GAUDY par Catherine REBOUL

Présents non votants : Luc GUIRAUD

Excusés: Julie GARCIN-SAUDO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Promotion touristique 2016 de la destination Haut Languedoc et Vignobles

Le dossier « Promotion touristique 2016 » a déjà fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical le 1^{er} avril 2016.

Cette opération a subi quelques modifications sur les montant des postes de dépenses liées au marché relatif à la réalisation de supports de communication lancé le 29 février 2016 et notifié aux entreprises retenues le 25 avril 2016. Ces modifications n'ont pas augmenté l'assiette de dépenses qui reste fixée à 50 607,89 €.

Afin de respecter les règles de calcul du FEADER, le montant de la subvention Leader a été augmenté.

Sources de financement	Plan de financement (recettes) initial	Plan de financement (recettes) final
Autofinancement	13 791,49 €	11 311,85 €
Conseil Départemental de l'Hérault	6907,28 €	6 907,00 €
FEADER LEADER	29 909,12 €	32 389,04 €
Total	50 607,89 €	50 607,89 €

Sur les 11 311,85 € d'autofinancement du Syndicat Mixte, 1 190,26 € lèvent 4 761,04 € de FEADER LEADER.

Ainsi, conformément à la demande du Service Instructeur des fonds LEADER à la Région Occitanie, il est demandé au Comité Syndical de prendre une nouvelle délibération entérinant ces modifications.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur les modifications apportées au plan de financement de l'opération,
- l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.



Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les modifications apportées au plan de financement de l'opération, autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 février 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

